



## **Communication sur les budgets supplémentaires de la Ville et du Département de Paris.**

11/07/2011

Par M. Bertrand DELANOË - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Notre assemblée a voté, en décembre dernier, le budget de la ville et du département de Paris pour 2011. La séance de ce matin n'a donc pas vocation à en modifier les équilibres fondamentaux. En un mot, nous gardons le cap, et le budget supplémentaire que nous vous présentons aujourd'hui exprime une constance et une exigence auxquelles je suis très attaché. Il traduit la volonté de respecter une règle fondamentale de cohérence: Paris n'a qu'un budget, qui l'engage pour douze mois, et dont la stabilité est une condition du bon fonctionnement de notre capitale.

Notre budget supplémentaire maintient donc une forte dynamique d'investissement. 534 M€ de nouveaux crédits de paiement, équilibrés par des recettes équivalentes, vous sont ainsi proposés, notamment pour l'aménagement des ZAC. Car nous pensons, plus que jamais, qu'investir est le meilleur moyen, non seulement de répondre à la crise, mais de préparer l'avenir.

Mais un élément nouveau pèse déjà lourdement sur notre budget supplémentaire. Il s'agit de la mise en place de la péréquation, pour laquelle nous avons dû inscrire 74 M€ ; j'y reviendrai. Au-delà, parmi les ajustements proposés, l'effort le plus important concerne les dépenses sociales. A ce titre, 75 M€ ont été ajoutés. L'aide sociale à l'enfance, avec 62 millions, en représente la plus grande part. C'est le résultat d'un afflux, particulièrement spectaculaire, des demandes. En quatre ans, le nombre des placements a ainsi augmenté de 50%. La part des mineurs étrangers isolés a doublé en deux ans, passant à 1600 en 2011. Face à l'urgence de situations humaines dramatiques, notre collectivité est contrainte d'agir pour apporter des réponses adaptées. Elle le fait donc, avec ses moyens. Mais elle le fait seule, sur ce sujet comme, plus largement, sur tout ce qui touche à l'hébergement d'urgence et à l'accueil des personnes les plus précaires.

Car, mes chers collègues, sur des enjeux de cette importance, qui concernent la dignité des personnes, la sécurité de notre espace public, où est l'Etat ? Notre municipalité se retrouve contrainte d'assumer des responsabilités qui ne relèvent pas de ses compétences. Et si nous en sommes là, c'est parce que l'Etat semble avoir renoncé à exercer ses propres missions. Nous ne devons pas nous y résigner.

Car le désengagement de l'Etat, son obstination à se décharger sur les collectivités locales, et notamment sur Paris, des devoirs qui sont les siens, pèse très lourdement sur l'équilibre de nos finances. Le gouvernement n'a eu de cesse, depuis quatre ans, de transférer aux départements des milliards d'euros de dépenses obligatoires sans leur donner les moyens correspondants. Paris a dû ainsi assumer une charge nette de 178 M€ au titre du RMI et du RSA, de 105 M€ au titre de l'aide sociale à l'enfance, et de 832 M€ au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie. Sur ce dernier exemple, celui de l'APA, je veux faire remarquer que la prise en charge de l'Etat, qui atteint en moyenne 28 % dans les départements français, ne s'élève à Paris qu'à 6%.... Au total, la dette cumulée de l'Etat envers les Parisiens dépasse le milliard d'euros.

Cette situation constitue une véritable spoliation. Ajoutons que nous devons, dans les mois qui viennent, faire face à la mise en place de la péréquation. Je précise, bien entendu, que nous n'en contestons pas le principe. La solidarité entre les territoires est une idée à laquelle nous adhérons pleinement. Mais c'est précisément pour cette raison que nous n'acceptons pas qu'elle soit dévoyée, et

qu'elle devienne, là encore, un moyen pour l'Etat de se défaire de ses responsabilités, et de faire financer par les collectivités locales la solidarité territoriale. Nous n'acceptons pas non plus qu'un sort d'exception soit réservé à Paris. L'effort demandé à Paris pour alimenter le fonds de fiscalité immobilière représente 59 M€ dans ce budget supplémentaire, qui s'ajoutent aux 8 M€ déjà inscrits au budget primitif. Est-il normal que Paris finance à lui seul près du quart de l'ensemble des contributions de toute la France ?

Mes chers collègues, Paris ne doit pas se laisser faire. Le Premier ministre a osé, il y a dix jours, remettre en cause la gestion de notre collectivité au nom, je le cite, de la « rigueur budgétaire ». C'est proprement surréaliste, de la part du chef d'un gouvernement qui, en trois ans, a multiplié les déficits par quatre, et qui a laissé la dette augmenter d'un tiers... Je lui rappelle que Paris, comme la loi en fait l'obligation à toutes les collectivités locales, équilibre son budget. Si l'Etat était soumis aux mêmes règles il serait « en faillite », pour reprendre un terme employé par le Premier ministre lui-même. Alors, pour les leçons de rigueur budgétaire, je laisse la vérité des faits nous départager.

Mes chers collègues, la situation financière de Paris demeure saine. Notre budget 2011, voté il y a six mois, est sérieux, solidaire, et dynamique. Le budget supplémentaire qui vous est soumis aujourd'hui en préserve les orientations, tout en faisant face à certaines urgences, notamment sociales. Je remercie, une fois encore, Bernard Gaudillère, pour la qualité de son travail, animé de solides compétences et de convictions dont je sais la profondeur. J'invite chacun à aborder la préparation du budget 2012 avec la gravité que les circonstances imposent. Et je vous redis, en dépit de toutes les contraintes, ma détermination à faire avancer Paris.